

Campagne contrats doctoraux LUE 2025

Dans l'initiative LUE confirmée, l'accent reste fortement mis sur le doctorat et des fonds LUE ont vocation à financer des thèses dans différents contextes, par exemple l'accompagnement de la création de nouveaux IRP ou équivalents¹.

Au-delà de ces moyens fléchés suivant leurs propres processus, le présent appel vise à sélectionner **10** contrats doctoraux consacrés à des coopérations internationales structurées et déjà existantes.

Les partenaires de LUE souhaitent inscrire le site lorrain dans une dynamique de rayonnement international. Celui-ci passe par des coopérations scientifiques structurées, qui dépassent les collaborations interpersonnelles autour d'un sujet isolé. Les contrats doctoraux financés dans le cadre de la présente campagne devront être réalisés dans un tel contexte structuré et reconnu par un accord explicite de coopération structurée avec un établissement partenaire international. Il sera demandé aux porteurs, outre la description du sujet de recherche lié au contrat doctoral, de préciser la coopération, son histoire, ses jalons, ambitions et objectifs. Le texte fondateur de la collaboration, ou un rapport d'étape, pourra typiquement faire l'affaire.

Chaque sujet doit être décrit en anglais (version française supplémentaire possible dans le document à fournir) et comporter les informations suivantes :

- Nom et CV court du directeur de thèse
- Nom et CV court du co-directeur de thèse éventuel
- Environnement scientifique de la thèse (laboratoire de rattachement principal du doctorant, autres équipes / labos impliqués, partenaires associés...)
- École doctorale de rattachement de la thèse
- **N.B.** : quitus de l'école doctorale attestant de l'éligibilité de l'encadrement proposé, selon les règles de l'école doctorale (notamment en taux d'encadrement)
- Description des ambitions et de la feuille de route de l'équipe internationale (voir ci-dessus)

Un comité ad hoc sera constitué pour instruire les demandes faites au titre de la campagne internationale et proposer au Comité de Coordination des Projets Lorrains (CCoProLor) un classement par ordre de priorité des sujets à financer. Il sera composé

- Du directeur exécutif LUE
- De la VP de l'UL en charge de la stratégie doctorale
- De la VP de l'UL en charge de la stratégie internationale
- D'un représentant (max) désigné par chaque membre fondateur de LUE et porteur des choix stratégiques de l'établissement en termes de politique internationale
- De 5 (max) membres du conseil scientifique de l'UL, désigné par celui-ci
- De 3 (max) membres du comité de réflexion sur la politique européenne et internationale de l'UL, désignés par celui-ci

Ce comité ad hoc se réunira au cours du mois de janvier pour sélection des sujets proposés au financement. Cette sélection sera soumise à la validation du CCoProLor de février 2025, suite à quoi la décision sera notifiée aux porteurs des sujets.

¹ Attribution de droit d'un contrat doctoral à la création d'un IRP ou équivalent.

Budget octroyé pour les coopérations internationales : le montant budgété pour chaque contrat doctoral est de 3 ans au tarif habituel des contrats doctoraux UL, soit 115 k€ salaire chargé. Un budget d'accompagnement de 15 k€ d'accompagnement pour la durée du contrat doctoral permettra de contribuer notamment à des missions. Le total du budget octroyé est donc de 130 k€.

Priorité au cofinancement : Le comité ad hoc donnera priorité aux projets de coopération incluant des montages de type 1+1 sur les contrats doctoraux : un contrat doctoral LUE + un autre contrat doctoral (ou un post-doc ou autre financement pertinent) pris en charge par le partenaire, avec articulation claire et explicite entre les travaux couverts par les deux financements, qui doivent concourir au même projet scientifique.

Calendrier :

L'ensemble des sujets de thèse proposés devra faire l'objet d'un dépôt [via la plateforme électronique de dépôt de LUE](#) pour le **19 décembre 2024 à 23 :59**.

Lancement de la campagne de recrutement en mars 2025. Affichage des sujets sur un site unique. Incitation des communautés à diffuser largement l'information.

Date limite de candidature sur les sujets : sera affiné ultérieurement avec les écoles doctorales.

Processus de recrutement : ce sont les écoles doctorales qui sont chargées d'examiner les candidatures reçues et d'établir une liste classée de candidats proposés au recrutement. Sur chacun des sujets, l'école doctorale examine les candidatures reçues, choisit une short-liste de candidatures intéressantes à examiner de plus près, y compris par interview, et classe les candidats susceptibles d'être retenus en leur attribuant deux notes – une note de qualité du candidat (au minimum sur une échelle A-B-C) et une note d'adéquation du candidat au sujet. Le classement sera accompagné d'un procès-verbal précisant au minimum le nombre de candidatures reçues, le nombre de candidats pré-sélectionnés, et les éléments justifiant le classement proposé. Le recrutement de candidats extérieurs, en particulier internationaux, doit être considéré comme prioritaire, en gardant néanmoins comme critère numéro 1 la qualité du candidat.

NB : contrairement à ce qui était pratiqué pendant la phase probatoire de LUE, nous rappelons que les décisions de recrutement sur ces contrats doctoraux ne sont plus soumises à la validation du CCoProLor. Elles seront faites directement par les directeurs d'écoles doctorales quand le recrutement proposé correspond au cadrage établi par LUE et communiqué aux écoles doctorales (nombre de candidatures reçues, ouverture de la campagne de recrutement attestée par des candidatures d'origine variée, y compris de l'étranger, procès-verbal d'audition d'une short-list de candidats présélectionnés et classement après délibération). Si un recrutement proposé ne correspond pas à ce cadrage, l'arbitrage sera effectué en réunion des directeurs d'école doctorale sous la présidence de la VP en charge du doctorat. À des fins de suivi, les écoles doctorales rendront compte au CCoProLor des recrutements faits.